

Mme Roxana Maracineanu
Ministre déléguée aux Sports

95 Avenue de France
75013 Paris

REF : FLD/c-CKP2020-026

À Anglet, le 11 août 2020,

FLORENCE

LASSERRE

DÉPUTÉE

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SECRÉTAIRE DE

*LA COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE*

CONSEILLÈRE

MUNICIPALE D'ANGLET

MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Madame la Ministre,

Comme de nombreuses associations, les clubs sportifs amateurs ont été durement touchés par la crise sanitaire et les mesures de confinement qui ont suivi.

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine m'a récemment alertée sur leurs inquiétudes concernant la reprise des activités physiques en plein air, dans un contexte de maintien des consignes gouvernementales en matière de rassemblements sportifs.

A quelques jours du redémarrage des calendriers sportifs, de nombreuses questions restent en suspens et les responsables de clubs sont souvent désemparés face à la situation, notamment dans l'organisation des prochains matchs de football.

Madame la ministre, je souhaiterais obtenir des précisions quant aux modalités d'ouverture des vestiaires collectifs ; ainsi que de l'accueil du public.

Les vestiaires collectifs sont aujourd'hui toujours interdit d'accès, et conditionnent la reprise des activités en plein air, notamment pour les petits clubs. Cette interdiction ne pourrait-elle pas être assouplie ou du moins aménagées pour s'adapter aux contraintes des clubs amateurs ?

De même des interrogations persistent concernant l'accueil du public. Aujourd'hui, le Gouvernement invite les clubs à limiter l'accès du public aux tribunes ou aux chaises. Une règle difficilement applicable pour le niveau amateur, puisque peu de clubs disposent de tribunes assises et encore moins de chaises ; le public étant très souvent debout autour des mains courantes.

L'interdiction du public pour la reprise des matchs serait d'autant plus préjudiciable pour les petits clubs, puisqu'elle les priverait d'une ressource financière non négligeable : les bénéfices des buvettes. Sans ces recettes, de nombreux clubs risquent de ne plus pouvoir exister. Serait-il possible d'envisager un accueil du public limité, en obligeant les personnes présentes au port du masque même en plein air ?

Je vous remercie par avance, Madame la ministre, de l'attention que vous pourrez porter à ces deux questions ainsi que pour toutes les précisions que vous jugerez utiles de me faire part sur ces différentes problématiques.

Je vous prie d'agréer, l'expression de ma plus haute considération.

Florence Lasserre

